

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2006

**Date de la convocation : le 22 mars 2006**

**Etaient présents :** M. VOEGEL, Mme JURDYC, MM. BARRAL, MIRABEL, SOUFFLET, MORIN, Mmes BLANC et TAITHE, M.COLOMER, Mme CHOPPIN, ADOUANE, M. DUCHAMP, Mmes DUBOZ et LATIL.

**Absents :** Mme BERMOND et M. VASSAUX

Mme FASSION a donné procuration

Melle LATIL Delphine a été nommée secrétaire.

### Compte-rendu des actes signés par le maire en vertu de la délégation du Maire

- » Réparation sur chenaux à l'église - Entreprise BOUVARD -TTC 928.10 €
- » Réparation lave mains de la salle polyvalente - Entreprise BOUVARD - TTC 416.21 €
- » Extension câblage informatique mairie - CENTRE TELEPHONE -TTC 797.85 €
- » Impression plaquette information sur opération façades- REPRO DUCTIS – 182.99 €
- » Ramassage suite dépôt d'ordure sauvage - SERNED -TTC 318.23 €
- » Maintenance curative alarmes incendies de divers bâtiments - ECODIS -TTC 753.60 €
- » Reprise fourreau électrique mairie - EGA -TTC 959.19 €
- » Réfection du collecteur de vidange de la crèche - Entreprise BOUVARD - 1 077.00 €
- » Assurance de la copropriété de la maison du village - AXA – 384.76 €
- » Vêtements et accessoires police municipale - PROMO COLLECTIVITES – 1 283.58 €
- » Protection poteau incendie cote de Chanvre - SA BEAUFRERE T.P- 448.50 €

### Compte administratif 2005

Mme Duboz, élue présidente, présente le compte administratif 2005. Le Maire se retire au moment du vote. Le compte administratif 2005 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2005		Clôture de l'exercice 2005	
Section de fonctionnement		Fonctionnement	
Solde positif	590 722,62 €	Résultat de clôture excédentaire	1 190 402,29 €
Section d'investissement		Investissement	
Solde positif	1 056 964,89 €	Excédent	441 632,34 €

### Approbation du Compte de gestion 2005

Le Conseil constate que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, est conforme au compte administratif 2005 de la commune.

### Affectation des résultats de l'exercice 2005

Le compte 2005 présente un excédent de fonctionnement de **1 190 402,29 €** et un excédent d'investissement de **441 632,34 €**. Il est décidé d'affecter ce résultat positif ainsi :

- » Recettes d'investissement - ligne 001 : solde d'investissement reporté : 441 632,34 €
- » Recettes de fonctionnement – ligne 002 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 190 402,29 €

### Vote du taux des 3 taxes communales

Le Conseil décide le maintien des taux des 3 taxes municipales appliquées en 2005 à leur niveau actuel :

- » Taxe d'habitation 7,24 %
- » Taxe foncière sur les propriétés bâties 8,05 %
- » Taxe foncière sur les propriétés non bâties 18,63 %

### Approbation du budget primitif 2006

M. Morin présente le Budget 2005 étudié en commission des finances et en réunion de travail.

#### 1) en fonctionnement :

- » **stabilité des charges générales** : la seule augmentation tient compte de la volonté de la municipalité d'accueillir plus d'enfants au restaurant scolaire et donc de l'augmentation du nombre de repas à acheter
- » **hausse des dépenses de personnel prenant en compte les éléments suivants** : renforcement de la direction de la mairie (12 000 €) par le recrutement d'un attaché, remplacement de congés maternité à la crèche (15 000 €), création d'un poste à la médiathèque (8 000 €), renforcement du personnel cantine (3 000€). Les charges patronales augmentent de 35 000 € notamment en raison de la hausse des cotisations retraites due l'instauration de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique
- » **Baisse des autres dépenses - 42,9%**. L'excédent de fonctionnement capitalisé (près de 900 000 €) est conservé en attente des travaux du Pôle enfance

#### 2) en investissement, les dépenses suivantes sont prévues :

- » poursuivre le remboursement du capital emprunté (60 000 €)
- » agrandir le cimetière et le doter d'un colombarium : 70 000 €
- » réfection du chauffage de l'église et honoraires d'architectes : 100 000 €
- » réaliser les premières tranches du Pôle enfance : 650 000 €
- » prévoir l'acquisition de terrains : 70 000 €
- » prévoir une dotation de 500 000 € pour le mobilier et entretien du patrimoine, scolaire, sportif (boulodrome, Maison du Foot, tennis salle polyvalente), associatif, et voirie.

Ces investissements seront cette année encore totalement autofinancés : pas de recours à l'emprunt et pas d'augmentation de la fiscalité. Le budget primitif 2006 s'équilibre en recettes et en dépenses, à savoir :

- » pour la section de fonctionnement : 3 563 317,29 €
- » pour la section d'investissement : 1 590 500,00 €

## **Le Budget primitif 2006 est adopté**

### **Participation financière au Syndicat Intercommunal de Musique (SIEM) 2006**

La commune est membre du SIEM à qui il est dû chaque année une participation financière calculée en fonction du nombre d'élèves de Solaize inscrits. Ne connaissant pas le montant exact pour 2006, il est décidé d'effectuer un premier versement de 4 573.00 €. Le solde sera réparti sur les 3 autres trimestres de l'année 2006 en parts sensiblement égales.

### **Extension de la mise en place d'astreintes à toute la filière technique**

Madame JURDYC rappelle que par délibération du 9 mai 2001, le conseil a mis en place un système d'astreintes réservé aux cadres d'emploi des agents d'entretien. Le décret n° 2003-363 élargit le système d'astreintes à toute la filière technique. Il est décidé de mettre en place un système d'astreintes pour les agents de la filière technique employés par la commune, pour ce qui est de la permanence du week-end (du vendredi soir au lundi matin)

### **Règlementation de l'affichage publicitaire**

Le 16 février 2005, il avait été demandé par délibération, la constitution d'un groupe de travail, afin d'élaborer une réglementation de l'affichage publicitaire. Trois élus doivent composer ce groupe de travail. Monsieur le Maire préside d'office ce groupe de travail. Messieurs MORIN et VASSAUX sont élus.

### **Fixation du prix des vacances funéraires**

Les opérations funéraires donnent droit à des vacances dont le montant est fixé par le maire après avis du conseil et qui sont réglées par les pompes funèbres générales. Par délibération du 26 mars 2003, il avait été fixé un prix de 12 € pour les vacances funéraires effectuées par l'agent de police municipale sur délégation du maire. Il est décidé de fixer le prix à 14 €

### **Désignation des membres du comité local d'information et de concertation (CLIC)**

La préfecture du Rhône a informé de la constitution d'un Comité Local d'Information et Concertation concernant la raffinerie de FEYZIN et l'établissement Rhône Gaz à SOLAIZE. Ce CLIC sera composé de trente membres au plus, répartis en cinq collèges. Monsieur SOUFFLET est élu membre représentant Solaize.

### **Marché d'entretien des espaces verts de la commune : Lancement de la procédure adaptée pour un marché de prestations de services (articles 28, 29, 40 du CMP)**

Afin de répondre aux besoins en matière d'entretien des espaces verts de la commune et de fournitures de plantations pour certains espaces, la Commune propose de lancer une consultation

selon les modalités prévues pour la procédure adaptée en vue de désigner un nouveau prestataire, le marché précédent arrivant à son terme.

Le marché est prévu pour débuter en mai 2006 pour une durée de 3 ans, pour un montant total prévisionnel de la prestation de 120 000 €HT durant cette période, et en un lot unique techniquement défini : Entretien des espaces verts de la commune et fourniture de plantations. L'unicité du lot s'explique par le fait que l'entretien des espaces verts est la prestation majeure du marché, la quasi totalité des espaces à entretenir étant constitués par des plantations vivaces.

Le dossier de consultation est présenté, approuvé et il est décidé de lancer cette consultation. Monsieur DUCHAMP fait remarquer qu'il convient de prévoir le décalage de 6 mois du prochain marché, la saison actuelle n'étant pas idéale pour les plantations.

### **Ordre du jour complémentaire : Subventions pour le Conservatoire des Vergers**

La municipalité de Solaize souhaite mener un projet particulier et sur le long terme de « Conservatoire des Vergers ». Il s'agit d'un site naturel préservé, d'une configuration très particulière dans un village puisque situé au centre, unique sur le territoire du Grand Lyon et le Département du Rhône. L'Ilot des Vergers est une zone paysagère de 30 000 m<sup>2</sup> environ, entourée de murs anciens et comportant de précieux vestiges de notre patrimoine agricole et végétal. Le village s'est construit autour de l'Ilot au fil des siècles, le préservant pendant longtemps de constructions. Les quelques maisons existantes sont en marge de cet Ilot et pour l'instant, l'ensemble n'a pas subi de bouleversement majeur.

Il est nécessaire de solliciter l'aide de tous les partenaires publics. La région Rhône Alpes et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé de lancer un appel à projet dont le but est de permettre à des porteurs de projet sur le territoire du Grand Lyon d'accéder à une aide ou un accompagnement pour la réalisation de leur idée.

### **Sont particulièrement visés :**

- » les projets visant à mettre en place des périmètres de protection des espaces agricoles périurbains
- » les projets collectifs d'offre de services à la population
- » les projets visant à conforter l'agriculture raisonnée dans les nombreuses fonctions qu'elle assure pour la population urbaine.

Il est décidé de répondre à cet appel à projet et d'autoriser Le Maire à solliciter des subventions auprès du Grand Lyon et de la région Rhône Alpes

### **Etablissement des listes pour les jurys d'Assises, par tirage au sort sur les liste électorales**

**Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 4 avril 2006, conformément à la loi du 4 août 1884.**